

Détail de la réunion					
Date	21/11/2022		Nombre total de votants	8 présents	
Heure prévue	17h30				
Heure effective	18H10		Nombre d'observateurs		
Heure de fin	20h45				
Personnes présentes					
Atteinte du Quorum			Oui		
Lieu			LFL		
Durée de la réunion			2H30		
Type de réunions	CG		x		
	CG extraordinaire				
	AG				
	AG extraordinaire				
Membres élus		Membres de droit		Invités	
Koudjo AIDAM	X	Myriam HABIL	X	Marie-Renée LUBERT	Abs excusée
Salomon AGBOGAN	X	Magali TOULET	X	Nathalie PARISOT	X
Diane ADOU	X	Manuela REYNAUD	X		
Edwige TCHODIE	Abs	Jean-Philippe MAIZOUE	Abs excusé		
Folly KUEVIDJIN	Abs	Jean-Christophe BEGUE	Abs excusé		
Aïssatou BARRY	x	Laurent THOMAS	X		
Florian KRAL	Abs excusé	Thérèse DJE	X		
Debati BAWARA-AQUEREBURU	Abs excusée				
Brice AZIABU	X				
Amine KATANE	X				
Carlos AKITANI	X				
Caline DJIOWA	x				

Ordre du Jour

#1	Présentation et approbation de l'ordre du jour
#2	Point sur la réunion de dialogue social du 9 novembre
#3	Point finances : - Créances irrécouvrables de 2022 - Tarif des participations des familles aux projets pédagogiques - Tarif section européenne - Prime d'installation des résidents - Budget 2023
#4	Point ressources humaines
#5	Questions diverses

ITEM #1 **Présentation et approbation de l'ordre du jour**

Résumé des discussions

Mme DJIOWA donne lecture de l'ordre du jour et demande son approbation. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ITEM #2 **Point sur la réunion de dialogue social du 9 novembre**

Résumé des discussions

M. THOMAS rappelle que s'est tenue une réunion de dialogue social le 9 novembre à laquelle ont participé M. AIDAM, M. AGBOGAN, Mme TOULET, lui-même et 5 représentants du personnel.

Les personnels ont priorisé leurs revendications : 1) Cherté de vie 2) Possibilité de passer en CDI avant 4 ans 3) Alignement des nouvelles grilles sur les anciennes.

Ils ont porté une attention toute particulière aux plus bas salaires de l'établissement.

M. THOMAS informe les membres de la réception d'un courrier de revendication dont une copie est distribuée à chaque membre.

Un préavis de grève sera déposé si leurs demandes ne sont pas prises en compte.

Mme TOULET propose de présenter le budget avant toute prise de décision financière.

ITEM#3 **Point finances**

Résumé des discussions

- Créances irrécouvrables

Mme TOULET présente aux membres la liste des impayés des années 2020-2021 à passer en créances irrécouvrables en 2022, le montant s'élève à 4 518 246 FCFA. Ces impayés résultent de différents cas de figures tels que des élèves devenus boursiers et donc insolubles ou bien des

familles parties du TOGO sans laisser d'adresse. Ces créances par le passé faisaient l'objet d'une mise en contentieux mais les frais étaient la plupart du temps supérieurs aux sommes que l'établissement arrivait à récupérer. Mme TOULET précise que le fait de passer ces montants en créances irrécouvrables n'annule pas la dette des familles. Pour l'aspect comptable, le comité de gestion doit prendre une décision.

Mme DJIOWA soumet au vote des membres présents :

VOTE	Nombre de votants : 7
Mainlevée	X
POUR	7
CONTRE	0
ABSTENTION	0

- __ Tarif participation des familles

Mme TOULET présente la liste des projets pédagogiques 2022-2023 pour lesquels une participation financière est demandée aux familles. Le tarif de ces participations doit être voté par le comité. Mme DJIOWA demande un vote pour ces tarifs :

VOTE	Nombre de votants : 7
Mainlevée	X
POUR	7
CONTRE	0
ABSTENTION	0

- __ Tarif section européenne

M. THOMAS annonce la demande d'ouverture pour la rentrée de septembre 2023 d'une section européenne Anglais pour les classes de 2nde.

Cette section, si l'AEFE donne son accord pour l'ouverture, sera proposée au tarif standard selon la catégorie de l'élève, augmenté de 72 000 FCFA par trimestre pour couvrir les coûts supplémentaires.. Mme DJIOWA demande un vote du pour le tarif additionnel de 72 000 FCFA par trimestre

VOTE	Nombre de votants : 7
Mainlevée	X
POUR	7
CONTRE	0
ABSTENTION	0

- __ Prime d'installation des résidents

La suppression de cette prime, qui n'a plus lieu d'être puisqu'elle était destinée aux personnels résidents à recrutement différé, est proposée. Les personnels bénéficieront désormais d'une

prise en charge par l'AEFE dès le mois de septembre 2023. Ils bénéficieront également de la prise en charge de leur transport pour toute la famille (billets d'avion) et de leur déménagement (au départ et à l'arrivée).

Mme DJIOWA demande un vote pour la suppression de la prime d'installation

VOTE	Nombre de votants : 7
Mainlevée	X
POUR	7
CONTRE	0
ABSTENTION	0

- __ Budget 2023

Mme TOULET présente le projet de budget qui a été présenté à la commission finance le 8 novembre

Le budget repose sur une prévision élèves de 812 à la rentrée de septembre, une augmentation des droits de scolarité de 1% et un gel du tarif togolais au niveau collège pour poursuivre la politique d'alignement des deux tarifs.-

Les recettes de fonctionnement

Les droits de scolarité : proposition d'augmentation à 1% avec le gel du tarif collège togolais ce qui représente pour les familles une hausse comprise en 4000 et 12 000 FCFA par trimestre

Le total des recettes de 2023 sera en baisse de 77 055 844 FCFA par rapport à 2022 et s'élèvera à 2 594 916 000 FCFA.

- Les dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement est de 2 578 959 978 FCFA soit une hausse de 15 028 603 FCFA par rapport au budget 2022

- __ Les dépenses d'investissement

Le montant total des dépenses d'investissement s'élèvera à 211 396 029 FCFA dont 91 millions de FCFA pour le remboursement de l'emprunt immobilier, le reste correspondant à des achats divers (ordinateurs, mobilier, construction de locaux etc...)

- Le résultat d'exploitation 2023 est estimé à 15 956 022 FCFA et le fonds de roulement de 21 359 993 FCFA viendra abonder les réserves de l'établissement.
- Les indicateurs financiers : entre 2022 et 2023 la variation du fonds de roulement passe de 121 à 21 millions de FCFA. Ce budget permet de couvrir les besoins et notamment la plupart des demandes d'investissement mais il ne permet pas de continuer à constituer des réserves pour effectuer d'importantes rénovations de bâtiments.

Après la présentation du budget 2023, le comité de gestion revient sur une estimation des mesures demandées par les représentants des personnels.

Après discussion, le Président soumet au vote les propositions suivantes :

Augmentation de 3000 FCFA de la prime de transport avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2022 pour tous personnels.

Augmentation de 2% du point d'indice pour la catégorie des agents d'exécution avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2023.

VOTE des mesures salariales et du budget intégrant ces mesures :

VOTE	Nombre de votants : 6
Mainlevée	X
POUR	6
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ITEM#4	Point sur les ressources humaines
---------------	--

M. THOMAS rappelle l'affaire qui oppose l'APELF à une enseignante. L'Inspection du travail a été saisie de cette affaire.

La deuxième affaire est celle d'un personnel administratif qui a été mis à pied depuis le 11 novembre suite à la découverte d'anomalies graves et de dysfonctionnements dans la gestion de la paie. Une procédure disciplinaire a été initiée.

M. AIDAM demande un vote pour la rupture anticipée de son contrat :

VOTE	Nombre de votants : 6
Mainlevée	x
POUR	6
CONTRE	0
ABSTENTION	0

M. AIDAM informe le comité de la demande d'un enseignant qui souhaite bénéficier d'un CDI. Ce personnel est en CDD jusqu'au 31 août 2023. Le comité est favorable, compte tenu de ses états de service, à ce que sa demande soit examinée avec bienveillance à la fin de son CDD.

ITEM#6	Questions diverses
---------------	---------------------------

Résumé des discussions

Les membres ont discuté de l'opportunité de publier sur le site Internet, les comptes-rendus des réunions du comité de gestion compte tenu de la sensibilité de certaines informations relatives notamment aux décisions individuelles de carrière des employés.

Ils ont suggéré qu'un relevé de conclusions et recommandations non-nominatives soit publié sur le site internet en lieu et place du compte-rendu intégral.

M. AIDAM demande un vote aux membres pour ce principe

VOTE	Nombre de votants : 6
Mainlevée	X
POUR	6
CONTRE	0
ABSTENTION	0

M. THOMAS informe les membres qu'un marché de NOEL se tiendra samedi 10 décembre à l'école primaire, à l'initiative de l'amicale des personnels. La première édition a eu lieu en 2019.

M. AIDAM rappelle que la date de l'assemblée générale est le mercredi 7 décembre 2022.

Fin de la réunion : 20h40

LE PRESIDENT



M-K. AIDAM

LA SECRETAIRE

Mme F. FOUCHARD

LE PROVISEUR

M. L. THOMAS

Mre C. DJOWA